



**ASSOCIATION AVALLON
MORVAN
pour la PECHE**

Siège social : 18, avenue des Chaumottes AVALLON
89200

Tél. : 03 86 34 01 09

Local de l'association : 17, rue Maison Dieu AVALLON
89200 Tél/Fax. : 03 86 34 15 30

Site internet : <http://aamp.chez.com/>

**RAPPORT MORAL
de Daniel Lulic**

Président de l'A.A.P.P.M.A. « Avallon-Morvan »
(Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique)

Aux Membres de l'Association
A Monsieur le Président de la Fédération (F.P.P.M.A. 89)

Assemblée générale annuelle ordinaire
Du 19 janvier 2020.
(art.26-27 des statuts)

Copies pour information :

- Mr le Maire d'Avallon
- L'Yonne Républicaine

1) NOUVELLES DE LA PECHE :

1.1 La carte de pêche

Le prix des cartes de pêche, qui était resté inchangé l'année dernière, connaît une nouvelle augmentation de 2 € pour la carte majeur et 4 € pour la carte EHGO.

Nous disposons toujours de 2 dépositaires pour la vente de nos cartes de pêche à Avallon et Quarré-les-Tombes ; le magasin de pêche «Au fil de l'eau » à Avallon et le magasin « La Quarréenne » situé sur la place de Quarré-les-Tombes. Aujourd'hui, 30% des pêcheurs prennent directement leur permis par internet ; ce pourcentage n'a pas évolué depuis 2 ans.

1.2 Nouvelles de la pêche en France

L'augmentation du prix de la carte de pêche soulève une certaine polémique. Le Président de la Fédération Nationale en a bien conscience, il justifie cette augmentation dont le but est de combler le déficit des ventes de cartes de pêche des années précédentes. Pour la publicité sur le Tour de France, la FNPF rappelle que la publicité représente 3% du budget qui n'a pas augmenté ces dernières années ; elle remplace les participations au salon de l'agriculture et à la télévision.

A noter que le budget de la FNPF est de 36 500 000 € dont 80% est reversé aux collectivités piscicoles. Je vous invite à aller sur le site internet de la Fédération pour voir le bilan annuel de la FNPF et le détail des actions menées par la Fédération.

La mensualisation du paiement de la carte de pêche

La Fédération a mis en place un nouveau dispositif de paiement de la carte de pêche par mensualisation. Ce mode de paiement est proposé du 15 décembre 2019 au 15 février 2020. La mensualisation du paiement est possible sur le site Grand public www.cartedepeche.fr. Les dépositaires sont exclus de l'expérimentation pour l'année 2020. A noter que la mensualisation se traduit par un surcoût annuel de 12€.

Vous avez aussi noté qu'une réduction de 50 % est désormais proposée pour les cartes de pêche prises après le mois de septembre. Pour l'année 2019, le nombre de cartes vendues au niveau du département est ainsi passé de 18 à 56 ; notre AAMP a vendu 3 cartes de plus que l'année précédente.

1.3 Pêche - Comité Bourgogne Franche-Comté.

Les fédérations de Bourgogne Franche-Comté sont censées se réunir pour appliquer des actions coordonnées sur la région et de nouveau, nous constatons que le département de la Nièvre décale l'ouverture du carnassier au 9 mai, soit avec 15 jours de retard par rapport au reste de la Bourgogne. Il faudra nous expliquer l'utilité d'un tel comité. Du coup le lac du Crescent, avec une ouverture au 25 avril, sera de nouveau le seul lac du Morvan ouvert à la pêche avec 15 jours d'avance sur la Nièvre.

Cartes de pêche	Tarifs 2019	Tarifs 2020
CARTE ANNUELLE « PERSONNE MAJEURE » 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie - Tous modes de pêche	77,70 €	79,70 €
CARTE ANNUELLE INTERFEDERALE EHGO « PERSONNE MAJEURE » 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie - Tous modes de pêche	96.00 €	100.00 €
CARTE ANNUELLE « PERSONNE MINEURE » Jeune de 12 à 18 ans au 1 ^{er} janvier de l'année 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie - Tous modes de pêche	20.00€	20.50€
Le supplément EHGO (achat indépendante la carte annuelle)	30,00 €	35,00 €
CARTE ANNUELLE « DECOUVERTE ENFANT » Jeune de moins de 12 ans au 1 ^{er} janvier de l'année 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie - Tous modes de pêche	6.00 €	6.00 €
CARTE JOURNALIERE Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie - Tous modes de pêche	11.00 €	12.00 €
CARTE DECOUVERTE FEMME (Promotion) Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie - Tous modes de pêche à 1 ligne	33.00 €	35.00 €
CARTE HEBDOMADAIRE Validité 7 jours consécutifs du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie - Tous modes de pêche	32.00 €	33.00 €

1.4 Rappel du règlement 2020 pour le département de l'Yonne

Peu de nouveautés dans la réglementation de la pêche dans notre département pour cette nouvelle année.

Perche soleil

Elle est désormais classée nuisible et son éradication est obligatoire ; sa remise à l'eau est interdite, elle doit être détruite sur place.

Le transport de ce poisson vivant est strictement interdit.

Rappel des modifications apportées l'année dernière :

Période de pêche de la Truite arc-en-ciel en 2ème catégorie

La pêche de la truite arc en ciel en deuxième catégorie piscicole est autorisée du deuxième samedi de mars au troisième dimanche de septembre (14/03 - 20/09) et non plus du 1er janvier au 31 décembre.

Taille de capture des truites

La taille légale de capture de la truite (arc en ciel ou fario) sur les cours d'eau Cure, Cousin ainsi que leurs affluents, en amont du pont de Blannay est à 23 cm.

La taille légale de capture de la truite (arc en ciel ou fario) sur le reste du département est à 25 cm. (L'AAMP est juste concernée pour le ru du Vau de Bouche et la Cure en 2ème catégorie).

Brochet

La pêche du brochet en 1ère catégorie piscicole : Les brochets capturés entre le 14 mars et le 24 avril inclus doivent obligatoirement être remis à l'eau vivants. A partir du 25 avril, jusqu'au 20 septembre la taille légale de capture du brochet est de 60 centimètres. Le nombre de grands carnassiers est limité à 3/jour dont 1 seul brochet de plus de 60 cm, la taille de capture du sandre étant de 50 cm.

Écrevisses

La remise à l'eau des écrevisses de Louisiane, des écrevisses signal et des écrevisses américaines est strictement interdite. Le transport et la vente de ces écrevisses vivantes sont également interdits. *Je vous rappelle que vous devez les châtrer avant de les emporter.*

1.5 Création de l'O.F.B. Office Français de la Biodiversité

Le nouvel Office naît de la fusion de l'Agence française pour la biodiversité (AFB ex Onéma) et de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS). Environ 2.700 agents sont ainsi rassemblés dans le nouvel établissement. Cette mise en commun permettra de renforcer l'efficacité des politiques publiques de l'eau et de la biodiversité. L'OFB contribuera à l'exercice de la police administrative et judiciaire relative à l'eau, aux espaces naturels, à la chasse et à la pêche. Il se chargera également de l'exercice de la police sanitaire en lien avec la faune sauvage.

On attend de ce nouveau service, une plus grande efficacité des pouvoirs de police et une réelle indépendance vis-à-vis des lobbies (agriculture et mouliniers).

2) RAPPORT D'ACTIVITES 2019 ET PERSPECTIVES 2020 :

2.1 Vente des permis de pêche en 2019

On constate pour cette année un léger recul des ventes de cartes pour notre association ; de l'ordre de 2,5 % pour les cartes « Majeur ». On note une forte chute

du nombre de cartes « découverte jeune » qui passe de 293 à 151 cartes. Cette chute correspond pour cette année, à l'absence de journées « animations pêche » dans l'Avallonnais. Le recul des ventes se traduit globalement par une baisse des rentrées financières de 5,4 %. A noter qu'au niveau départemental et national, le recul des ventes est du même ordre.

Détail de la répartition financière des cartes de pêche

Produits	AAPPMA	FDAAPPMA	Redevance	Cotisation	EHGO	Total en €
			agence de l'Eau	FNPF		
EHGO	23,00 €	20,50 €	8,80 €	27,40 €	20,30 €	100,00 €
CPMA « Personne majeure »	23,00 €	20,50 €	8.80 €	27,40 €		79,70 €
CPMA « Découverte femme (à 1 ligne) »	9,50 €	11,30 €	8.80 €	5,40 €		35,00 €
CPMA « Personne mineure (moins de 18 ans) »	7,60 €	10,20 €		2,70 €		20,50 €
CPMA « Découverte moins de 12 ans (à 1 ligne) »	2,00 €	3,50 €		0.50 €		6,00 €
CPMA « Hebdomadaire »	8,50 €	11,50 €	3.80 €	9,20 €		33,00 €
CPMA « Journalière »	3,30 €	4,80 €	1.00 €	2,90 €		12,00 €

2.2 Garderie

Je vous rappelle que notre AAPPMA dispose d'un garde particulier, Monsieur Pascal Douchez. N'hésitez pas à le contacter si vous êtes témoin d'infractions à la pêche sur notre domaine (06 30 82 68 87).

La garderie est toujours effectuée par l'AFB, les gardes de la Fédération et par l'ONCFS. Des contrôles de la pêche de nuit ont été effectués sur le Crescent en commun avec l'ONCFS, la Fédération et notre garde particulier.

2.3 GEMAPI « Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations ».

Des travaux importants de nettoyage avaient été réalisés en 2018 sur le Cousin et sur la Cure. Une nouvelle intervention devra être programmée à l'aval de St André-en-Morvan car de gros embâcles sont de nouveau apparus au printemps 2019.

2.4 Avallon Station Verte - Station Pêche

Je vous avais déjà informé de la volonté de la ville d'Avallon qui souhaite créer un label complémentaire « Station Pêche » pour développer le tourisme Pêche dans l'Avallonnais.

Les discussions ont enfin abouti entre l'Office de Tourisme, la Fédération et l'AAMP. La Station Pêche labellisée « Parcours FAMILLE » sera finalement implantée au niveau du camping municipal de Cousin-la-Roche. Les travaux débiteront au printemps prochain.

2.5 Cormorans

Nos trois autorisations de tir ont été reconduites pour le Crescent, Marrault et le Griottier Blanc.

2.6 Parcours de pêche et hébergements

Parcours de pêche labellisés

- Le Réservoir du Griottier Blanc à Quarré Les Tombes dédié à la pêche à la mouche fouettée a reçu la labellisation « Parcours PASSION » de la Fédération Nationale de la Pêche en France (FNPF)

Hébergements-pêche qualifiés

- Le Camping "Sous Roche" à Avallon ,
- Gîte "La Méluzine " à Magny - Hameau de Méluzien
- Chambres d'hôtes "Au Moulin de Vézelay" à Fontenay près Vézelay

2.7 Evolution des milieux aquatiques :

Notre environnement continue inexorablement de se dégrader ; chute du nombre d'invertébrés aquatiques, coupes rases des forêts de feuillus, plantations de Douglas et de sapins de Noël, pesticides et sécheresses récurrentes toujours plus intenses d'années en années. Tout cela pour vous dire que la population de truites fario est en danger car elle est directement impactée par la dégradation de notre environnement. Je vous invite, de nouveau, à limiter vos prélèvements, à relâcher les truitelles avec précautions, à remplacer vos triples par des hameçons simples sans arillons.

2.8 Distribution des sets de table publicitaire pour la pêche:

L'opération de distribution des sets de table dans des restaurants a été renouvelée en 2019.

3) ACTIONS SPECIFIQUES 1^{ère} CATEGORIE :

3.1 Bilan de la saison 2019

Nous venons de connaître durant 3 années consécutives un étiage sévère qui s'est de nouveau traduit par un fort déficit d'eau jusqu'à mi-novembre. Notre région a été particulièrement impactée cette année par la sécheresse avec 6 mois sans précipitations significatives. Nous avons constaté un assèchement complet de la Romanée et de tous les ruisseaux. Les faibles précipitations de décembre ont cependant permis aux truites de remonter pour frayer dans les ruisseaux. A ce jour, le déficit en eau est à peine comblé. Les pertes en truitelles juvéniles, qui se répètent depuis 3 années, vont se traduire par une forte baisse de la population de truites.

Nous avons malgré tout des raisons de nous consoler, par rapport à nos voisins (Serein-Armançon) car nos 2 rivières principales bénéficient de débits réservés en

sortie de barrage qui ont permis de sauvegarder la population piscicole. Même si le Cousin a eu un très faible débit, aucune mortalité n'a été observée.

3.2 Entretien - nettoyage

Etang du Griottier Blanc

- 1 journée de nettoyage des abords réalisé par l'Esat de Montsaugé,
- 1 journée pour le nettoyage du parcours Mouche du Moulin Cadoux. Une journée sera encore nécessaire pour la partie en aval.

L'Association de Défense du Trinquelin à laquelle nous participons, a effectué, cette année encore, plus d'une dizaine de journées de nettoyage sur la Brinjame, le Trinquelin, le Cousin et les ruisseaux affluents.

3.3 Pollution

Aucune pollution ne nous a été signalée cette année. La qualité d'eau a cependant été impactée à l'automne par les travaux d'extension, réalisés à la station d'épuration sur le Cousin.

3.4 Alevinages

- Alevinages d'ouverture : 350 kg de truites Fario et TAC surdensitaires répartis sur la Basse Cure et sur le Cousin à l'aval d'Avallon, et réalisés en 2 alevinages (mars & mai),
 - Alevinages du Griottier Blanc : 50 kg de truites Fario, 380 Kg de truites Arc en Ciel
 - Pour 2020, nous avons prévu de réaliser un alevinage uniquement en T.A.C., pour les raisons suivantes : demande de nombreux pêcheurs, peu de retour de capture de truites fario de remise, les truites fario capturées dans la vallée du Cousin seront ainsi bien identifiées comme autochtones. Pensez à limiter vos captures en fario et à les remettre à l'eau avec précautions pour préserver la souche.

Alevinage en ombrets

Nous avons renoncé aux alevinages en ombrets sur la Cure car nous avons plus aucun retour de capture. Si néanmoins certains d'entre-vous ont la chance de pêcher un ombre, veuillez nous le signaler.

3.5 Etang du Griottier Blanc

La vidange n'a pas pu être réalisée pour la troisième année consécutive.

Le préfet a de nouveau pris un arrêté sécheresse nous interdisant la vidange de l'étang, qui est classé en réserve incendie pour la forêt au Duc. La population de perches soleil est toujours aussi importante et la vidange de l'étang est donc repoussée à l'automne 2020.

Demande prolongation de la période de pêche. Le réservoir mouche du Griottier Blanc a été classé comme lac de montagne et bénéficiera d'un règlement particulier ; on pourra ainsi prolonger la période de pêche jusqu'à début novembre.

L'arrêté préfectoral de 2020 devrait prendre en compte cette modification.

Travaux O.N.F. pour la continuité écologique

ONF a prévu de réaliser les travaux suivants :

- ouverture du busage du ruisseau de contournement, en limitant le busage à la seule partie sous chaussée,
- Réalisation d'un seuil empierré sur le chemin afin de créer un trop-plein en cas de très fortes précipitations afin d'éviter l'inondation de la route,
- Suppression de la vanne murale assurant la liaison entre le ruisseau et l'étang,
- Séparation du ruisseau de l'étang dans le cadre de la continuité écologique.

3.6 Pêche électriques

La Fédération de pêche a de nouveau réalisé des pêches électriques sur la moyenne Cure et le Chalaux pour faire le bilan de la population de salmonidés, suite à l'augmentation des débits réservés en aval des barrages du Morvan. La densité de truites semble stabilisée avec une légère augmentation de la taille des poissons et une belle population de truitelles de l'année. La population d'écrevisses « signal » se porte toujours aussi bien.

3.8 Usine d'eau potable de Saint Agnan.

Je vous rappelle tout d'abord que le lac et l'usine de traitement d'eau potable du Syndicat Terre Plaine Morvan qui est au pied de la digue sont situés dans le département de la Nièvre ; le Trinquelin pénètre dans le département de l'Yonne une centaine de mètres à l'aval du barrage.

Le bac de surverse des boues de lavage des filtres à sable et charbon est saturé depuis plusieurs années et le Syndicat des Eaux « Terre plaine Morvan » refuse de procéder au curage des boues qui se déversent ainsi dans la Trinquelin. L'Association de sauvegarde du Trinquelin a contacté la presse pour en informer le public.

Les dysfonctionnements de l'usine, mis en évidence l'année précédente par l'association de Sauvegarde du Trinquelin, perdurent et continuent de dégrader la rivière. Les boues, chargées des produits chimiques de traitement et des polluants retenus dans les fines de charbon actif, continuent de se déverser dans le Trinquelin ; elles colmatent les frayères et dégradent la qualité de l'eau sur plusieurs km.

Malheureusement, les nuisances du Syndicat Terre Plaine Morvan et de son MOE Poillot, ne se limitent pas à cela. Le Trinquelin a de nouveau été asséché durant plusieurs jours sur 3 km kilomètres, lors de travaux hydrauliques réalisés sur le barrage.

Ce comportement est inadmissible et c'est pourquoi notre Association, avec le soutien de la Fédération de Pêche de l'Yonne souhaite se porter partie civile et déposer plainte pour atteinte à l'environnement et à la biodiversité.

4) ACTIONS SPÉCIFIQUES 2^{ème} CATEGORIE :

4.1 Travaux / Entretien

Etang du Chapitre

-1 journée pour le débroussaillage de la digue,

Etang de Marrault

-1 journée pour le débroussaillage de la digue et du chemin,

Empoissonnements réalisés cet année

Marrault :

- 400 kg de gardons
- 200 kg de tanches
- 100 kg de brochetons d'un été

Girolles :

- 150 kg de gardons.

4.2 Chapitre

Le nouveau moine laisse passer un peu d'eau et de ce fait le niveau d'eau a de nouveau très fortement baissé cet été.

La vidange du Chapitre est prévue au printemps prochain ; le poisson récupéré sera déversé à Marrault.

4.3 Etang de Girolles

Pour la deuxième année, nous y avons organisé la journée de la fête de la pêche le 26 mai à l'occasion de vide-grenier de Girolles. Nous avons eu une belle fréquentation et de beaux poissons ont été capturés. Les jeunes étaient encadrés par Aurélien Peyret qui est l'Animateur de pêche de la Fédération.

Nous envisageons de reconduire cette animation pour le vide-grenier 2020.

4.4 Etang de Marrault

Le chemin et le pont d'accès qui étaient très endommagés ont été remis en état par les services techniques de la Ville d'Avallon. Encore, un grand merci à la ville d'Avallon pour ces travaux ; et ce d'autant plus que ces travaux incombent normalement à la commune de Magny.

Acquisition de l'étang de Marrault

Nous avons un bail de location emphytéotique avec la ville d'Avallon d'une durée de 30 ans, qui arrivera à échéance en décembre 2026. Je vous rappelle que la ville d'Avallon avait décidé de mettre en vente cet étang dont elle n'avait plus aucune utilité.

Nous avons sollicité toutes les instances de la pêche pour faire une proposition d'achat à la ville d'Avallon. Le directeur de la **Fondation des pêcheurs** était venu pour visiter le site et valider son éligibilité. La Fondation, qui est une émanation de la Fédération Nationale de la Pêche, collecte les dons de mécènes pour faire des acquisitions de plans d'eau dans le but de préserver des domaines halieutiques. L'achat de l'étang a ainsi été réalisé le 2 octobre 2019 par la Fondation des pêcheurs. Le prix d'acquisition (frais compris) était de 225 000 € ; le financement a été le suivant :

- Participation financière de la F3P (105 000 €),
- Participation de la Fédération de l'Yonne dans le cadre de la part EHGO à hauteur de 80 000 €
- Participation de l'EHGO au niveau National 20 000 €
- Participation de l' Association Avallon Morvan Pêche à hauteur de 20 000€. (engagement que nous avons décidé l'année précédente en A.G.). Cette participation avait été exigée par la F3P et l'EHGO National qui ne participaient au projet que si l'AAMP prenait un engagement financier dans l'opération.

Nous avons décidé d'engager toute notre trésorerie pour cette acquisition et de solliciter le public via une cagnotte participative.

Nous remercions toutes les personnes qui nous ont soutenus et qui ont décidé de participer à ce projet. Nous avons ainsi réuni la somme de 8 840 €.
(2 465,00 € sur la cagnotte Leetchi et 6 375,00 € de dons directs).

Nous avons sollicité un échéancier pour le versement à la F3P de notre participation pour cette acquisition, elle s'étalera sur 3 années :

- 13 000 € en 2019,
- 4 000 € en 2020
- 3 000 € en 2021.

Future gestion de Marrault

Nous allons prochainement signer une convention avec la Fondation et la Fédération pour la gestion de l'étang. Nous établirons ensuite un Plan de Gestion quinquennal que nous devons respecter. Les contraintes seront minimales (respecter l'environnement, conserver la tranquillité du site, obtenir l'accord de la Fondation pour les projets d'aménagement, conserver la biodiversité,..)

Nous devons également établir une ORE (Obligation Réelle Environnementale) afin de conserver la qualité et la biodiversité du site.

5) RESULTATS FINANCIERS 2019 PROVISOIRES ET PREVISION BUDGETAIRE 2020 :

En bref, et comme vous le constaterez dans un moment à la présentation des comptes

2019 arrêtés au 31 décembre 2019 :

- Les recettes sont de nouveau conformes aux prévisions,
- Les dépenses conformes au budget prévisionnel prévu déficitaire (encore merci à Pierre Fouilloux notre trésorier)
- Présentation des comptes 2019 arrêtés à fin décembre par le Trésorier : (voir annexe 2)
- Compte d'exploitation annuel. Bilan au 31/12/2019
- Approbation des comptes 2019 par l'Assemblée Générale et quitus aux Administrateurs.
- Présentation du budget prévisionnel 2020.
- Approbation du rapport moral 2019 du président.

Conseil d'administration de l'AAMP :

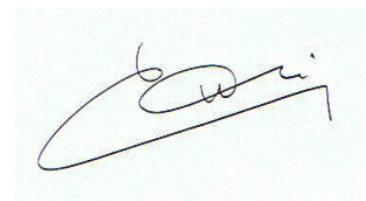
Il n'y a pas eu de changement au bureau durant l'année 2019.

Nous lançons un appel à candidatures pour les 3 postes disponibles.

Questions diverses :

Daniel Lulic

Président

A handwritten signature in black ink on a light green background. The signature is stylized and appears to read 'Daniel Lulic'.

N.B.

Ce rapport, ainsi que le procès-verbal de cette assemblée générale 2019 pourront être consultés sur notre site <http://aamp.chez.com>